

Un Burundais tué à Bruxelles par un automobiliste en état d'ébriété

@rib News, 01/10/2013 â€“ Source BelgaUn piÃ©ton a perdu la vie dimanche matin rue de la Loi Ã Bruxelles. La victime se trouvait sur le trottoir lorsquâ€™elle a Ã©tÃ© fauchÃ©e par une voiture vers 5 heures. Le conducteur de la voiture Ã©tait en Ã©tat dâ€™Ã©briÃ©tÃ© comme sa passagÃ©re, a indiquÃ© le parquet de Bruxelles. La victime, un Burundais de 36 ans, a Ã©tÃ© traÃ©nÃ©e sur 50 mÃ©tres et est morte sur le coup. Lâ€™homme a Ã©tÃ© emmenÃ© pour Ãªtre entendu. Sa passagÃ©re, qui avait Ã©galement Ã©tÃ© blessÃ©e, a Ã©tÃ© emmenÃ©e en Ã©tat de choc Ã lâ€™hÃ´pital. Le conducteur et la passagÃ©re de la voiture ont Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©s au juge d'instruction en vue d'une mise sous mandat d'arrÃªt, indique le parquet de Bruxelles.

Le parquet de Bruxelles a dÃ©pÃ©chÃ© un expert sur place pour dÃ©terminer les circonstances exactes de lâ€™accident, mais apparaÃªt dÃ©jÃ que le vÃ©hicule roulait trop vite. Une dispute entre les deux occupants de la voiture pourrait Ãªtre Ã lâ€™origine de lâ€™accident qui a eu lieu peu aprÃ¨s 5h. Le couple circulait sur la rue de la Loi, en direction de la petite ceinture. Le vÃ©hicule a soudainement dÃ©viÃ© de sa trajectoire, probablement en raison dâ€™un brusque coup de volant. La voiture a poursuivi sa course sur le trottoir percutant un poteau, puis un mur avant de faucher le piÃ©ton qui a Ã©tÃ© traÃ©nÃ© sur une cinquantaine de mÃ©tres avant que le vÃ©hicule ne sâ€™immobilise. Les services de secours arrivÃ©s sur place nâ€™ont rien fait pour sauver le piÃ©ton. La rue de la Loi a Ã©tÃ© fermÃ©e Ã la circulation une bonne partie de la matinÃ©e en raison de lâ€™accident. Il est apparu lors du contrÃ´le que le conducteur, Ã¢gÃ© de 24 ans, et sa passagÃ©re, Ã¢gÃ©e de 29 ans, Ã©taient sous l'influence de l'alcool. En outre, ils circulaient Ã une vitesse excessive. Le couple Ã©tait apparemment en train de se disputer. Le parquet estime, mais sans certitude, que la voiture aurait quittÃ© la route Ã la suite d'un coup de volant. La passagÃ©re aurait fait des dÃ©clarations contradictoires Ã ce sujet.